

chariot à double tente aux accidents de l'intempérie de la saison, me détermina tout de suite au parti d'y aller moi-même aussi vite que possible.

CHAPITRE XXIII.

Je suis victime d'un vol. — Je porte plainte à Panda. — Mode d'instruire l'affaire. — Juges et justice chez les Amazoulous. — Fourberie de Panda.

Le 16, vers cinq heures après-midi, j'avais franchi déjà 18 lieues; j'étais sur les hauteurs qui dominaient mon camp. Mon œil inquiet y cherchait ma tente, mon magasin, chaque partie de mon chez-moi confié tout uniment à la loyauté des Amazoulous. Ma tente était abattue : le vent pouvait l'avoir déralinguée, renversée. Bientôt ensuite nous étions sur les lieux : la porte de mon *pondock* était ouverte ; bref, des dégâts de tout genre avaient été commis chez moi durant mon absence. Tout annonçait que les hyènes en étaient les auteurs, et je me proposais de prendre sur elles ma revanche, lorsque l'un des miens m'apporta la courroie de fermeture soutenant le cadenas ; elle était en solide buffle vert, et présentait une coupure bien tranchée qui n'était, à coup sûr, pas l'ouvrage d'une hyène. Cha-

cun, après l'avoir visitée, se prononça d'une façon nette : *Knema py om-kondo*, coupée par une assagaye. C'était aussi mon opinion.

Des hommes mal intentionnés étaient donc venus pour me voler ou pour me nuire. Ils avaient eu soin de s'attaquer à ce que j'aimais le plus, mes collections restantes, têtes osseuses, squelettes, grands oiseaux non encore secs ; ma grande outarde elle-même, couchée à ma place dans ma tente, avait été impitoyablement déchirée. Je n'en retrouvai qu'une aile, arrêtée dans un buisson d'épines. Il y avait eu plus de méchanceté dans cet acte que d'envie d'acquérir par le vol.

Ceci bien constaté, je résolus d'obtenir satisfaction et réparation. Mais où trouver le coupable ? Là gisait la difficulté. Peu importe, pensais-je. Comme hôte de Panda, cette affaire le concerne : c'est à lui qu'il faut m'adresser. Cependant j'hésitai deux longs jours. Une raison vint enfin me déterminer à agir : c'était la crainte de voir se réitérer chez moi d'autres tentatives semblables. Je partis donc, et le 19 j'allai coucher par delà Om-Grooty.

Le 20, j'arrivai chez Panda au mouzi de Sképèle, et j'eus l'avantage d'être immédiatement admis à lui parler. En deux mots, Panda sut de moi le motif de ma visite. Il témoigna beaucoup d'étonnement de ce qui était arrivé, plus de mécontentement encore, et une indignation telle que, sans connaître le coupable, Panda, s'accompagnant d'un geste exterminateur, prononça la brève et terrible

sentence : *Om-tagaty boulala!* Que le sorcier soit tué! Restait à trouver l'homme.

Le 21, j'eus encore avec le roi un colloque de quelques minutes, dans lequel je pus remarquer qu'il était fort contrarié de ce que mon domicile eût été violé par l'un des siens, comme aussi de ma démarche en demande de justice. Bien plus, il m'avait entendu dire avec peine que mon intention était d'aller sous peu à Natal : ce dernier vœu surtout lui avait contracté le front.

Panda se trouvait alors embarrassé de plus d'une affaire sérieuse : des démarches venaient d'être faites auprès de lui par le capitaine Smith, commandant le corps d'observation des Anglais à Hamgazy ¹. Panda, qui m'avait vu venir dans sa contrée sous le patronage des boers, s'imaginait que quelque chose avait transpiré, et que mon intention était d'aller en instruire ces mêmes paysans. A cette époque j'ignorais tout cela, et si je l'eusse su, ma conduite eût été plus prudente : je ne lui eusse fait aucune opposition.

« Allez, me dit-il en dernier lieu : deux de mes capitaines vont vous accompagner chez Souzouana; ils trouveront le coupable, et justice sera faite... Mais Souzouana a eu tort; il a manqué à ses devoirs, et pour cette cause je lui veux du mal : car c'était de sa bouche, et non de la vôtre, que je devais apprendre cette violation. » Evidemment Panda

¹ Petite rivière située non loin de celle d'Om-Zimvobo sur la frontière des Ama-Pondas.

s'appuyait sur tout ce qui s'offrait à lui pour chercher noise à Souzouana; car Souzouana avait le grave tort d'être riche.

Je partis, mais avec une satisfaction incomplète en songeant à la tournure que prenait cette affaire. N'était-il pas visible que, pour ses propres intérêts, pour ses vues à lui, Panda voulait en faire tomber toute la responsabilité sur la tête de Souzouana? Souzouana m'en avait bien annoncé quelque chose : « Si vous allez porter plainte à Panda, m'avait-il dit, c'est sur moi que se déchargera sa colère. » A quoi j'avais répondu : « Vous êtes capitaine, Souzouana; informez-vous, trouvez-moi l'auteur du crime; ensuite allez vous-même le dénoncer au roi. Je vous donne le temps de le faire. » Mais le pauvre digne homme était trop persuadé qu'à tort ou à raison Panda voulait l'anéantir. A quoi lui servait-il de faire ou de ne pas faire? Il n'avait qu'une ressource pour échapper à la mort : c'était d'envoyer en présent au despote ses troupeaux sans se réserver un seul individu. Malheureusement Souzouana était un Cafre, et jamais Cafre n'a trouvé en lui-même assez de force pour un tel sacrifice.

Les deux capitaines désignés par Panda pour faire tout à la fois l'office de juge d'instruction, de procureur du roi et de président, m'accompagnèrent donc jusque chez Souzouana. J'observai tout d'abord qu'ils différaient essentiellement des autres hommes par l'allure et la manière. Un ensemble tout particulier me frappa. Je cherchai à les

analyser, et peu à peu j'acquis la conviction que les hommes de justice chez les Amazoulons ressemblaient aux nôtres.

Un front haut, quelque peu ridé par la recherche des pensées, les traits profondément tracés, décelant la faiblesse du corps et la force de la volonté, furent ce que je remarquai à première vue. L'œil était scrutateur sans laisser deviner les impressions intérieures de l'individu ; le nez, déprimé par les côtés, reposait sur des ailerons très-sensibles, où se manifestait parfois une agitation nerveuse annonçant beaucoup de finesse ; la bouche, largement fendue, parlait rarement ; mais quand elle le faisait, les paroles étaient admirablement bien prononcées. Ce n'était pas de l'éloquence qui entraîne, comme la parole si fougueuse des guerriers : c'était une simple diction, posée, tranquille, froide, et sans doute très-solide. Les oreilles étaient grandes et collées sur les côtés de la tête. Celle-ci n'était pas soutenue par de forts muscles ; quelque chose de grêle choquait même l'œil vers l'occiput. Le corps, dont l'état généralement maigre permettait de compter les côtes, était aidé de deux longs bras à veines gonflées et saillantes vers les mains, mais faibles et maladroits. Deux jambes le supportaient, privées de mollets, sèches et laides, posées sur deux pieds plats et longs.

Notez que ce signalement est assez exactement l'inverse de la description des Cafres amazoulous, ces hommes de chasse et de guerre : aussi fut-ce pour moi une raison de

plus de m'attacher à l'étude de mes juges. Leur arrivait-il de s'accroupir pour le repos durant la route : c'était gravement, raidement, après avoir pris mille précautions équivalentes à des embarras; leur fallait-il se relever : c'était avec peine; leur air était guindé dans cette démarche, et leur figure se contractait comme par l'effort qu'ils avaient dû faire, tandis que les autres hommes passaient de l'accroupissement à l'état droit, rapides comme un ressort qui se détend.

Maintenant c'est plus encore : ne prétendaient-ils pas, ces juges, que la condescendance, la prévenance, le respect, les entourassent constamment! Leur air semblait l'exiger plutôt que le demander, et chez ce peuple, où la force physique est tant considérée, j'étais étonné de voir des hommes décrépits, quoique jeunes encore, vouloir qu'on leur fit plus d'honneur qu'à des guerriers éprouvés. C'était absolument comme s'ils avaient dit : « Hommes noirs, afin d'être utiles à tous, nous avons sacrifié la force de nos membres pour conquérir une plus grande force de tête. Faites donc que le chemin nous soit aisé. Place! place! » Et partout, bien que l'on fût tenté de rire de leur maigre et prétentieuse condition, chacun se rangeait sur le passage des juges cafres.

J'avoue que la comparaison que j'en fis alors me causa du plaisir, et je suis arrivé à prononcer certainement que dans n'importe quel pays du monde, chez tel peuple qu'on voudra, les occupations donnent naissance aux mêmes

vertus ou vices, engendrent les mêmes tics, développent ou détruisent les mêmes parties du corps : aussi reconnaîtra-t-on partout le pâtre, le guerrier, le médecin, qu'ils soient européens, chinois, esquimaux ou cafres.

Lorsqu'ils arrivèrent chez Souzouana, leur premier soin fut de se faire offrir une vache et force tchouala. Souzouana ne négligea rien pour se concilier la bonne volonté de ces agents de Panda : il fit ce qu'on voulut. Il fallait du beau temps pour instruire l'affaire ; car chez les Amazoulous, sous un gouvernement despotique, la justice ne se transporte pas chez les particuliers : c'est au contraire la masse entière des particuliers qui rallie le siège choisi par les officiers chargés.

Le 26 fut un jour favorable, et vit se réunir dans l'enceinte du mouzi tous les hommes, jeunes et vieux, de 3 lieues à la ronde. 2,000 individus étaient là, tous hommes, parce qu'il était reconnu impossible qu'une femme eût commis le crime.

Les hommes de justice commencèrent par demander s'il y avait des absents, quels ils pouvaient être. Personne ne manquait. L'entrée du parc fut fermée. En quelques mots, le but de la réunion fut officiellement répandu, et, après l'explication de l'affaire, une question fut posée, à laquelle chacun devait répondre à tour de rôle sans pouvoir s'y soustraire.

« Savez-vous quelque chose qui se rapporte à l'affaire énoncée ? Si vous savez quoi que ce soit qui y ait trait,

vous répondrez *vouma*, sinon vous direz *naba*. N'oubliez pas que, par son silence, celui qui sait se rend aussi criminel que l'auteur du crime lui-même. »

Pour réponse une foule de *naba* avaient été reçus, quand vint le tour d'un des fils de Souzouana, qui donne son *vouma*. Tous les yeux sont aussitôt fixés sur lui, plus d'une bouche est entrebâillante. Le jeune homme signale Phétéganne, le fils d'Om-Kamtinganne, chef d'un mouzi voisin. Phétéganne, avant l'époque du crime, a eu avec lui un colloque dans le but de s'assurer de mon absence, de l'état de mon magasin ; il a observé la facilité d'y pénétrer impunément, d'y choisir ce qui lui conviendrait le plus, en témoignant la volonté d'agir ainsi. Des explications ont lieu ; elles établissent qu'au jour où l'acte a dû être commis, Phétéganne a quitté sans motifs ses compagnons de chasse ; qu'au retour, il n'a pu donner de bonnes raisons de cette absence, et que des objets qui m'avaient appartenu avaient été vus en sa possession.

Phétéganne était là ; ses voisins, ses parents lui témoignent par des reproches combien sa conduite indigne les irrite. On le saisit pour le garrotter et le lier par quatre membres dans l'intérieur d'une hutte. Un messenger est aussitôt détaché vers Panda pour l'instruire de la découverte du coupable. *Om-tagaty boulala*, dirent les juges, et chacun se retira.

Le 27 fut un jour pluvieux ; rien ne se fait chez les Amazoulous ces jours-là, pas même les exécutions. Mais le

28, comme le soleil brûlait de lumière, dix guerriers d'Om-Landelle s'emparèrent de Phétéganne, qu'ils conduisirent dans une étroite vallée, proche de leur mouzi. Arrivés là, leur besogne ne fut pas longue. Déjà Phétéganne avait avoué qu'il était seul l'auteur de la spoliation. Il réitéra ses aveux tandis qu'on l'attachait à un arbre, et, sans s'émouvoir aucunement, il contempla les guerriers se retirant à 15 pas, formant devant lui un terrible arc de cercle.

Alors les om-kondos à la hampe vibrante furent par trois fois reportés en arrière et lâchés ensemble sur le corps de Phétéganne, qu'ils traversèrent. Phétéganne était tué, tué pour vol avec effraction : châtement terrible sans doute pour une faute aussi légère; mais, chez Panda, point de prison, point de bastonnade, rien que la mort, quel que soit le degré du crime. Et je vous assure, pas de pays au monde où les voleurs soient aussi rares.

Panda ne m'avait-il pas dit tout d'abord qu'il ne croyait pas à la vérité de ma déposition, parce qu'il ne comprenait pas qu'un seul voleur pût habiter son royaume, qu'il n'y pouvait croire que parce que j'étais blanc, et que du reste j'avais des preuves et des témoins à produire. J'avais bien essayé, tout en demandant satisfaction, d'amener Panda à un autre mode de faire justice, en objectant que son système de mort outrepassait les limites raisonnables, et que chaque exécution le privait d'un homme, d'un guerrier capable de le servir au besoin. « Quant à

cela, me dit-il, les blancs m'ont répété plusieurs fois la même chose, prétendant changer la manière des hommes noirs, sans jamais me donner un moyen qui vaille. Un homme est mauvais, je le tue non-seulement pour lui-même, mais pour prévenir la contagion du mal. Voulez-vous que je fasse faire un grand trou dans la terre, qu'on l'y dépose? Il faudrait alors l'y nourrir, ce qui serait à charge aux autres. La vie pénible qu'il mènerait là l'aigrirait davantage contre les hommes, et s'il parvenait à s'échapper, dix fois plus méchant, il ferait dix fois plus de mal. Quand un criminel est tué, tout le monde est tranquille. Pour ce qui est de la privation d'un homme, d'un guerrier, comme vous dites (et là Panda se mit à rire d'un rire de pitié), mes hommes, mes guerriers, tout le monde le sait, sont plus nombreux que les sauterelles, et quand une sauterelle tombe à terre, voyez-vous qu'il en manque dans le nuage? »

J'avoue que je ne trouvai rien à répondre à la courte explication de Panda, parce que, pour changer des mœurs de ce genre, il faudrait premièrement tout refondre et tout établir, et, par conséquent, faire peser sur un tel peuple les mêmes charges que supportent les peuples civilisés. Alors, pour vouloir éviter un grand mal simple, on arriverait probablement à produire mille maux composés; car la question des avantages de la civilisation est loin d'être décidée en faveur de celle-ci, lorsqu'elle est portée chez des peuples qui savent vivre avec peu de vertus, sans

doute, mais aussi avec très-peu de vices. Quel bénéfice donc en doublant tout dans des proportions égales? Aucun, assurément. Prenez le côté physique pour exemple : chacun sait que la vie la plus simple est celle qui convient le plus à l'homme. Eh bien, la civilisation ne détruira-t-elle pas tout d'abord cette simplicité? La civilisation les dotera de mille aisances, de mille jouissances dont ils n'ont nul besoin, puisqu'ils ne les soupçonnent même pas. Voilà du luxe qui séduit : c'est la coupe de miel offerte à la mouche. La civilisation doit leur porter aussi mille maladies, ce triste cortège qui suit sourdement les avantages présentés. Pesez et considérez, puis dites-moi s'il ne vaudrait pas mieux que les peuples s'abstinsent de recevoir nos présents intellectuels et moraux.

Nous-mêmes, Européens, ne renoncerions-nous pas volontiers au luxe tiré des deux Amériques pour être exempts des misères rapportées de ces contrées. Pourquoi donc aller corrompre des peuples neufs? Une apparence de raison est émise, je le sais. L'Angleterre, entre toutes les nations; veut être philanthrope; elle affecte de se dire telle; mais, sachez-le bien, la philanthropie est un manteau dont elle s'affuble pour mieux couvrir son ambition. Son intérêt commercial, qui veut partout des débouchés, est la seule vraie raison. Et si l'Angleterre trouvait quelque avantage marqué à effacer du globe 1 million de sauvages, elle le ferait peut-être. Elle répand sans cesse pour récolter, peu lui importe que ce soit son or à elle ou le sang des peu-

ples ; ce qu'elle considère uniquement, c'est le rapport.

Après avoir obtenu de Panda une satisfaction à sa manière, et avoir mis de l'ordre dans mes collections osseuses et mon matériel de chasse, que l'on eût pu prendre pour un arsenal complet, je quittai mon camp, que je laissai à la garde de Kotchobana, Boulandje et Djantje, espérant y revenir en aussi peu de temps que possible. Souzouana, que je vis en passant dans son mouzi, me témoigna par des gestes fous et des paroles rapides, étonnantes, malhonnêtes quelquefois, combien mon départ l'affectait. Il y avait comme du délire chez cet homme si sensé d'ordinaire ; je ne manquai pas de l'attribuer à l'usage du tchouala et le priai d'aller se reposer pour se refaire.

« Point du tout, me disait-il, vous vous trompez. Panda s'est expliqué sur mon compte de telle façon qu'il ne saurait y avoir d'équivoque. Voici ses paroles : Mon cœur m'a dit que Phétéganne n'était pas le vrai coupable, mais bien Souzouana. Vous voyez donc que Panda veut me faire tuer, qu'il me tuera, et qu'il n'attend pour le faire que votre départ. Vous partez : allez, et quand vous reviendrez, il n'y aura plus ici de Souzouana. »

La consternation était générale au mouzi, et toujours je conservai la persuasion que le tchouala seul travaillait toutes ces têtes. Mon opinion fut encore corroborée lorsque vint à moi Baye-Bank, l'un des fils de Souzouana. Ce jeune homme, ivre de désespoir, avait à la main gauche

quatre assagayes sous un bouclier, une autre dans la droite. De loin il m'apostrophait déjà, tant il avait à me dire ; il se hâtait, parlait l'écume aux lèvres, gesticulait beaucoup et marquait ses temps en me faisant presque sentir la pointe de son arme sur la poitrine.

« Allons, toi aussi, jeune homme, tu as pris trop de tchouala ce matin ; je ne t'écoute plus, car tu déraisonnes. » Un coup allait m'atteindre, mais heureusement je le relevai avec un tonga qui me servait de canne. Plusieurs hommes alors prirent Baye-Bank par derrière et lui enlevèrent ses om-kondos. « Eh bien, Nanana, Houahouaho, tous ces gens-là sont fous, allons-nous-en. — Adieu, Souzouana, Sani-Gouschleg ! portez-vous bien. — Portez-vous bien... ah ! oui, portez-vous bien, fit-il d'un air de désespoir ; dites donc portez-vous bien aujourd'hui à Souzouana que Panda tuera demain ! »

Ce furent là les dernières paroles que j'entendis du bon, du brave et malheureux Souzouana, paroles qui si longtemps ont résonné d'un timbre si douloureux à mon cœur, qu'aujourd'hui même je n'en ai pas oublié la pénible impression. Un instant auparavant, comme Souzouana me répétait encore que Panda le ferait tuer sitôt après mon départ, qu'il ne pouvait échapper à sa colère, je lui avais dit : « Si vous en êtes si sûr, venez donc avec moi vous réfugier à Natal. » A quoi ce vieux brave avait répondu : « Moi, prendre la fuite!... Vous voulez que Souzouana se sauve ! Parlez-vous à une femme ? Souzouana

n'a jamais tourné le dos au danger; et, tout sûr qu'il peut être du sort qui lui est réservé, Souzouana restera ici. C'est ici qu'il sera percé d'un om-kondo, ici même, par devant, dans la poitrine. Souzouana se sauver, jamais! »

Je quittai donc Om-Philos le 30 avril, et le 2 mai, après une marche des plus forcées, j'atteignis le mouzi de Non-glas, où était arrêté mon wagon. Mais d'ici jusqu'au 25 août 1842, que je revins à mon camp, va se développer une longue série de faits qui appartiennent à l'histoire de Natal, et desquels dépendit le sort de cette contrée. Quoique cette histoire ne soit pas mon fait direct, je crois cependant utile de dire ce que j'en ai malheureusement appris à mes dépens, pour avoir eu mon habitation située à peu près à égale distance des deux camps, sous la volée du canon anglais.

CHAPITRE XXIV.

Crue du Touguela. — Mon chariot retenu sur ses bords. — Mon voyage à pied à Natal. — J'apprends en route la reprise de possession par les Anglais. — Prétentions et droits des uns et des autres. — La guerre s'allume. — Affaire de Conguela. — Défaite des troupes anglaises. — Prise de la pointe par les boers. — Siège du camp.

Après la visite de mes collections et deux jours de station au mouzi de Nonglass, malgré les pressantes sollicitations de Panda, qui m'adressa plus de vingt capitaines afin de me prier d'abord et de me commander ensuite de ne pas retourner immédiatement à Natal, je jugeai bon de chercher à franchir la Touguela, dont les eaux, profondes de 20 à 50 pieds, roulaient rapidement vers la mer.

A cet effet, je construisis un radeau de bois mort, et, au risque de me noyer avec Houahouaho, qui ne savait pas nager, ou bien encore de nous faire happer par les crocodiles, je me lançai sur la frêle et spongieuse machine, à laquelle mon Houahouaho se cramponnait comme un singe. Lui, Zoulou, n'avait jamais été sur l'eau et ne comprenait pas que l'on pût s'y tenir. Aussi, quand l'absorption vint à s'opérer par la submersion du bois vermoulu, ses cris : Nous coulons, nous sommes noyés ! vinrent-ils m'embarrasser terriblement. Il est vrai que nous avions de l'eau jusqu'à la ceinture ; nos gaules, malgré 20 pieds de

longueur, pour pousser de fond étaient encore trop courtes. Le courant nous drossait ferme, et noyade ou crocodiles pouvaient bien nous attendre.

Mais jamais je n'ai pu souffrir de cris, surtout quand la peur les fait pousser : des cris et des pleurs découragent les plus braves. Je sentais que j'avais besoin de toute ma fermeté, de mon sang-froid et de ma force. Houahouaho le criard reçut je ne sais comment un coup de bâton sur la tête ; c'était bien involontairement, je l'assure, et ce hasard, quelle qu'en fut la cause, nous sauva peut-être tous deux ; car Houahouaho se tut, je pus pagayer plus à l'aise ; bientôt ensuite le fonds se fit sentir sous ma perche et nous pûmes atteindre l'autre rive, mais à 1,500 pas au moins du point où je comptais attérir.

C'était heureux. Houahouaho en descendant à terre la frappa trois fois du pied pour s'assurer si c'était bien elle, jurant que je ne l'attraperais plus à pareil jeu. « Pourquoi donc, Houahouaho, te désespérais-tu si fort tout à l'heure? — Ah ! maître, de l'eau ! des crocodiles !... On a beau être homme, on se noie d'abord et l'on est croqué ensuite, ou bien l'on est croqué avant de se noyer. Que voulez-vous faire dans l'eau, contre l'eau et les crocodiles ? hein, dites ! — Contre l'eau, on nage ; contre les crocodiles, il y a aussi un moyen. — Lequel ? — On leur fait lâcher prise en leur mettant un doigt dans l'œil. — Maître, je vous ai vu dans l'eau, vous n'en avez pas peur ; vous nagez comme un poisson ; mais lorsque vous nagez, si quelque crocodile

vous prenait par la jambe, je voudrais bien vous voir lui mettre un doigt dans l'œil ! »

Au fait, je faisais à Houahouaho sa leçon pour avoir lu dans un je ne sais quel livre qu'un certain peuple, comme aussi la panthère, se dégageait de la gueule du crocodile ou caïman en agissant de la sorte ; mais j'ai toujours douté et je doute encore aujourd'hui, tout comme mon Houahouaho, de la facilité d'exécution d'un pareil moyen par un homme saisi dans l'eau. Sitôt qu'il a happé, le crocodile, afin de submerger sa proie, donne un coup de queue si rapide et si puissant, qu'il serait impossible de tenter une pareille démarche, même en supposant que l'homme conservât tout son sang-froid.

Houahouaho m'apprit, en continuant la conversation sur notre fameux passage, qu'être tué à terre lui serait assez égal, mais qu'il frissonnait à l'idée de mourir dans l'eau. C'est qu'effectivement les Amazoulous sont assez hydrophobes ; très-peu savent nager, et pas un ne touche aux produits des fleuves ou de la mer.

Une heure ensuite nous étions au mouzi de Koudou, qui m'accueillit comme une ancienne connaissance. Ses premières paroles furent pour m'apprendre l'arrivée à Natal des Anglais d'Hamgazy, sous le commandement du capitaine Smith. Il y avait 250 hommes de troupe avec 60 chariots trainés par 600 bœufs, conduits ou accompagnés de 250 domestiques, la plupart colons d'Albany ou Cafres des frontières.

Cette nouvelle me fit d'abord quelque plaisir, parce que j'espérais que les Anglais établiraient et feraient respecter des lois à Natal. Cette fois encore je me trompai comme dans mille autres circonstances. Koudou m'apprit aussi que l'on s'attendait à voir aux prises les Anglais et les boers, pour savoir qui resterait maître du sol de Natal.

Cette attente avait pour moi quelque chose de piquant; sortant de guerroyer contre des animaux de toute espèce, j'allais peut-être voir se battre des hommes, peut-être aussi prendre part aux affaires qui devaient surgir sous peu de jours, et sans savoir quelle opinion devait être la mienne, sans même y songer, je me faisais d'avance une fête d'assister au débrouillement d'une question de ce genre.

Deux jours d'une marche rapide me conduisirent de Touguela à Port-Natal. J'y trouvai tout en émoi; les femmes des boers excitaient leurs maris au combat, et ces hommes froids, vivement stimulés, ressentaient comme un principe d'enthousiasme. Déjà quelques altercations avaient eu lieu. Le capitaine Smith avait établi son camp dans une plaine découverte à 800 mètres de la baie, proche de quelques petits marécages; et comme il songeait à y bâtir des cabanes pour ses soldats, Prétorius, le commandant des boers, trouva bon de le sommer de cesser ses travaux.

Le capitaine Smith, qui s'intitulait commandant de Natal pour compte de la reine Victoria, ne pouvait recon-

naître Prétorius, encore moins obtempérer à l'injonction. De là des pourparlers traînés en longueur par Prétorius, qui, n'ayant pas encore tout son monde, n'était pas en force pour faire respecter ses volontés. Dans l'un de ces entretiens, le capitaine Smith s'était plaint de la manière affectée dont les cavaliers boers venaient caracolier armés autour de son camp, assurant qu'il se verrait dans la dure nécessité de les éloigner à coups de fusil, si Prétorius n'y mettait bon ordre.

Prétorius accéda à cette demande, et pour s'être montré facile sur ce premier point, il se vit à la veille de faire d'autres concessions : le capitaine Smith voulait que le village de Conguela fût évacué par les boers, mais Prétorius refusa.

Les allées et venues des boers autour du camp, où ils narguaient les *rooye-baatjes* (habits rouges), n'en continuaient pas moins. Irrité de ces insolentes provocations, le capitaine Smith fit prendre les fusils à 400 hommes, et sortit de son camp avec deux pièces de canon pour marcher sur Conguela afin d'en déloger les boers. Il était trois heures après-midi.

Bien avant que les Anglais débouchassent des bois qui se trouvent au premier tiers du chemin du camp à Conguela, les boers avaient déjà avis de la marche de ceux-ci. 40 d'entre eux se portèrent aussitôt au-devant du détachement anglais, dont les habits rouges tranchaient d'une façon si flamboyante sur le fond vert de la plaine. La

halte fut commandée, puis la ligne de bataille prête à former le carré, protégée sur chaque aile d'une pièce de 6. Les boers, également arrêtés, ne conservaient aucun ordre. Un parlementaire fut par eux dépêché au capitaine Smith, qui le renvoya aussitôt, demandant à voir Prétorius lui-même.

Une conférence eut alors lieu entre les deux chefs, dont les vues étaient assez mal arrêtées. Chaque parti prit ensuite sa marche dans une direction opposée, se vantant d'avoir intimidé son adversaire; mais à dire vrai, chacun avait eu peur.

Tel était l'état des choses lorsque j'atteignis Port-Natal. Les jours suivants, Prétorius, en raison des renforts qui lui arrivaient, augmenta ses prétentions : non-seulement il défendait aux Anglais de bâtir, mais encore il voulait qu'ils délogeassent à l'instant même et s'éloignassent des terres de Port-Natal, abandonnant armes et munitions. Cette proposition fut accueillie comme elle méritait de l'être.

Le lendemain, pour se venger, Prétorius refusa de lire une lettre du capitaine Smith, parce qu'elle portait simplement pour adresse : *M. H. Prétorius*, sans qualification de commandant. D'un autre côté, le capitaine Smith, prévoyant que des collisions étaient inévitables, eut recours pour s'approvisionner à la presse de tout ce qu'il trouvait à sa convenance chez les marchands : riz, farine, sucre, café, tout fut pris sans solliciter le consentement des dé-

tenteurs, et cette mesure, exercée brutalement, ne laissa pas que de mécontenter beaucoup de monde.

Par manière de représailles, un beau matin que j'étais chez moi (le 23 mai 1842), 150 boers, qui avaient fait de ma maison un corps-de-garde, protégeaient l'enlèvement des 600 bœufs de trait des Anglais. Des coups de canon furent envoyés du camp sans succès sur les maraudeurs; d'autres sifflèrent ensuite au-dessus de ma villa, et leur son jeta tout d'abord l'épouvante chez ces hommes, qui ne s'étaient jamais vus en butte à de pareilles armes bien servies. Cette démonstration de la part des boers était une insulte grave au pavillon anglais, et pouvait même être considérée comme le principe des hostilités. Le capitaine Smith avait fait sortir pour y répondre la majeure partie de ses troupes; mais ensuite, craignant d'être attiré dans quelque embuscade, il se ravisa et fit rentrer son monde.

« Bon, disaient les boers guettant cette manifestation, les habits rouges font la parade. » Quand la nuit fut venue, les boers, sur leurs gardes comme des écoliers après une fredaine, avaient eu soin de poster des corps d'observation et des vedettes isolées. J'étais alors à 4 mille de mon habitation en compagnie de quelques Allemands. Notre conversation roulait sur l'événement de la journée; chacun de nous prévoyait que sous peu les Anglais chercheraient à prendre leur revanche, et chacun de songer à ses propriétés. Je me demandai pourquoi j'étais chez les

autres plutôt que chez moi, où j'avais mille choses à conserver. Une demi-heure ensuite j'arrivai sous les varandes de mon habitation, autour de laquelle étaient attachés nombre de chevaux. Du monde emplissait mes appartements; le sol était jonché de dormeurs, les angles encombrés de fusils. Ma première impression fut une extrême contrariété de ne pas être chez moi. Si l'on m'en eût fait seulement la demande, j'eusse accordé sans hésiter, avec plaisir peut-être, la permission. Les dormeurs avaient pris pour leur service cinquante couvertures de coton apportées le jour même, et que je destinais aux Amazoulous; raison de plus pour être mécontent. Mon lit était occupé par deux hommes y dormant assurément mieux que dans le leur.

Fier de mes droits, comme je l'étais étant matelot lorsque quelqu'un avait pris mon hamac, j'eusse souhaité leur donner à tous la cale sèche; malheureusement, je ne pouvais que faire rouler les dormeurs en déhalant brusquement les couvertures dont ils s'entortillaient. Ce fut une prompte besogne; dix-huit hommes étaient là, que je secouai à tour de rôle, et que sans plus de façon je mis à la porte.

Chacun est maître chez soi et je veux y rester seul; mais aussi pour me faire obéir, si besoin était, j'avais pris en main un excellent fusil double dont je me proposais de faire usage en cas d'opposition violente. En face d'un argumentateur aussi soigné, personne ne dit mot, chacun

sortit, et comme des chevaux attachés aux colonnades de support trépignaient, je les mis en dérive sans m'inquiéter de la colère des maîtres.

Un seul, Baart Prétorius, le frère du commandant général des boers, à qui revenait la direction du poste, celui-là, vexé que je l'eusse fait déguerpir en double de mon lit, osa venir me faire des reproches touchant ma manière plus que leste de traiter des hôtes. Pour toute réponse, je lui interdis les abords de ma maison, s'il ne voulait s'exposer à recevoir un coup de fusil, et comme déjà je m'étais assuré que bon nombre d'objets avaient disparu de mes appartements : « A demain, Baart, lui dis-je, et nous saurons qui est le vrai maître de Natal ; que ce soit Prétorius ou Smith, il faudra bien que justice soit faite. Vous, en votre qualité de commandant de poste, vous aurez à répondre le premier du vol dont je me plains. » Et j'allai me coucher, ayant pour tout compagnon mon Cafre Houahouaho, que les coups de canon de la journée avaient grandement inquiété.

C'était la première fois qu'il se trouvait dans un pays habité par quelques blancs, qui tous armés ne parlaient que guerre. « Singuliers gens, disait-il ; s'ils ouvrent la bouche, c'est pour prononcer le nom de leurs ennemis ; c'est pour dire : Frapper, tirer, tuer, exterminer tout. Leurs chevaux d'impatience trépignent et soufflent par les naseaux. Le canon tire à faire trembler, et sa grosse balle, que personne ne voit, hurle dans l'air et tombe si loin que

pas un Zoulou ne le croirait. Maître, retournons-nous bientôt à Om-Philos? »

Aux yeux de mon sauvage, ces blancs étaient beaucoup plus barbares dans leurs gestes que ne le sont les Amazoulous aux yeux d'un Européen. Le sommeil s'empara cependant de nous deux. Vers minuit, je croyais rêver aux sons inaccoutumés de la journée précédente. J'entendais une pétarade assez vive, dominée par le ronflement du canon. Par trois fois je me répetai que c'était un rêve; mais le bruit continuant plus fort, je prêtai l'oreille, et je reconnus que ce n'était rien moins qu'un songe. A coup sûr on se battait : ce devait être à Conguela.

Assez peu soucieux d'affaires qui n'étaient pas les miennes, je me remis sur l'autre bord; mais une demi-heure ensuite, j'étais de nouveau réveillé par une autre fusillade plus vive que la première. Cette fois, c'était au camp des Anglais. Le bruit ne cessa qu'à quatre heures du matin. Fatigué de cette fusillade incessante, je dormis jusqu'à sept heures.

Les premiers hommes que je rencontrai étaient des boers, de ceux-là mêmes que la veille j'avais chassés de chez moi. Leur accueil fut loin d'être aimable; ils manifestaient l'intention de me lâcher un coup de fusil. « Nous sommes en temps de guerre, disait l'un d'eux : en guerre, il est permis de tuer; débarrassons-nous de ce Français-là. » Et il s'assurait si l'amorce de son fusil était bien sèche.

« Attention, Oud-Keerl! lui dis-je; vous allez trop vite! En guerre on tue, c'est vrai, mais on ne tue que quand on court soi-même le risque de l'être par un homme armé. Attendez que je prenne mon fusil, et je veux être le vôtre : c'est seulement ainsi que Dieu le permet ¹. » Il y avait pour lui et ses camarades trop peu de chances avantageuses dans ce genre de lutte, l'équivalent d'un duel. Des chances égales dans un combat, c'est ce que n'aiment pas et n'aimeront jamais les boers.

Aussi eus-je tort, et ma proposition fut-elle considérée comme un outrageant défi. L'un me saisit au collet, l'autre par un bras, et j'eusse pu, en tentant de le faire, venir à bout de mes deux adversaires si quatre crosses levées à la fois sur ma tête ne m'eussent fait songer à l'impossibilité d'une résistance avantageuse. « Vous n'oseriez pas! leur dis-je en les regardant fixement, vous n'oseriez pas! car nous pourrions nous revoir. — Bah! dit l'un, nous avons cette nuit même tué assez d'Anglais pour pouvoir nous vanter de savoir nous comporter au feu, et si vous voulez passer dans leurs rangs, allez-y tout droit. »

Je me possédai assez pour prendre la balle au bond, et, débutant par un juron familier aux boers : « Croyez-vous donc que je sois Anglais, moi? Avez-vous d'un Français une opinion si basse que vous pensiez en faire un

¹ Ce fut le tour de phrase que je dus employer; car leur parler des lois de l'honneur est un langage qui ne serait pas compris de ces hommes, dont toute l'instruction se puise dans la lecture de la Bible.

traître? Ne vous avisez pas de m'insulter comme Français ; car alors me faire briser la tête ne serait rien : une balle traverserait ou la vôtre ou la mienne, et laissez-moi. »

Les mains se fatiguaient à me tenir ; une secousse me dégagea, et comme je restais en place, pas un n'eut l'idée de me réempoigner. « Qu'est-ce donc que votre affaire de cette nuit avec les Anglais? » fis-je avec un brusque air d'intérêt. Désireux de raconter leurs exploits, deux ou trois parlaient à la fois, et j'appris de ces hommes les faits qui suivent.

Parti à la sourdine de son camp vers onze heures un quart, à la tête de 110 fusiliers et de deux pièces de 6, le capitaine Smith avait gagné la baie par le plus court chemin. Comptant faire route le long du rivage à quelque distance de la bordure des mangliers, il espérait arriver ainsi à se porter devant Conguela, ou peut-être encore à le tourner en partie pour couper la retraite aux boers. Il s'imaginait réussir d'autant plus certainement qu'il agissait la nuit, et que Conguela servait à abriter nombre de femmes et d'enfants dont la position critique déciderait les hommes à accepter toutes conditions qu'il lui plairait de dicter en pareille circonstance.

Jamais les boers n'eussent soupçonné sa marche par le Strand ; le capitaine Smith eût assurément pu passer inaperçu avec ses troupes, sans le bruit du crochet d'un canon sur l'anneau d'un caisson que l'on avait garni sans soins, à la hâte. Une vedette quitta son poste, afin de s'as-

surer de la cause, découvrit les Anglais, et se rendit bride abattue à Conguela, où l'éveil fut donné.

Les femmes et les enfants furent conduits à l'abri de tout danger dans une clairière peu distante. 25 tirailleurs boers allèrent se poster le long du rivage, derrière quelques mangliers isolés, attendant comme des chasseurs à l'affût d'un léopard. Le détachement était sur le point de passer à 110 pas de là. Un instant s'écoula dans l'attente, et quand il se montra par le travers, le silence de la nuit retentit d'un résonnant coup de feu immédiatement suivi de quatre autres.

Un bœuf de chaque attelage, deux soldats et un officier étaient tombés atteints : chaque coup avait tué un homme ou une bête de trait. Les attelages engagés, les canons devaient forcément rester là. Ils furent braqués tant bien que mal et chargés de même. Le désordre succéda au désordre, on tira de part et d'autre ; mais chez les Anglais l'effet des premiers coups avait brouillé leur moral. Les leurs, très-nombreux, restaient sans effet, tandis que ceux assez rares des boers portaient presque tous sans exception. Une embarcation chargée d'une bombarde avait beau chercher de son chenal à protéger la force engagée, ses efforts furent infructueux. A peine y avait-il trois minutes depuis la première décharge, et déjà la retraite sonnait. Dans l'impossibilité de l'effectuer en ordre, le capitaine Smith profita de son cheval pour se rendre le premier au camp, laissant se dépêtrer ses hommes comme ils l'entendraient,

et abandonnant ses deux pièces sans les avoir enclouées.

Dès lors ce fut un *sauf-qui-peut* général, et pataugeant dans le sable et la boue, les habits rouges se virent bientôt gagnés par l'eau qui montait. Presque tous jetèrent leurs ceintures à giberne, beaucoup leurs fusils; quelques-uns, pressés par la crainte de longer les mangliers, gagnèrent le large et s'y noyèrent.

Pour les boers, les circonstances étaient superbes; mais à vrai dire leur commandant était un homme inepte et poltron; sinon toute retraite était coupée aux fuyards, que l'on eût fait prisonniers sans coup férir, et par cette mesure d'à-propos on fût arrivé sans lenteurs au but proposé.

Lors de l'arrivée des renforts, on pouvait espérer un succès pareil, et qui pourrait dire si l'Angleterre, dégoûtée par des revers constants, n'eût pas ensuite totalement abandonné l'idée d'agir aussi injustement envers les émigrants, lesquels, après tout, n'étaient venus là que pour éviter de faire une révolution dans la colonie même du Cap. ? Trente ou quarante minutes après la débâcle, le camp était à demi cerné par les boers, qui se contentèrent de tirer sans chercher à l'emporter d'assaut. Le feu continua jusqu'à quatre heures du matin sans interruption, mais aussi sans effet. Quelques hommes furent encore tués aux Anglais. Un des paysans tomba : ce fut le seul qu'ils perdirent cette nuit. Telle fut la narration exacte des faits que je recueillis alors.

Le 25 mai, comme les boers, fatigués de leur nuit ac-

tive, laissaient les Anglais en repos dans leur camp, le capitaine Smith put écrire son rapport au gouverneur, sir Georges Napier, dans lequel il établissait que sur 438 hommes qu'il avait avec lui lors de l'affaire de Conguela, en y comprenant les officiers, 34 avaient été tués, 63 blessés et 6 absents ou noyés.

Pour un début, les boers devaient s'estimer heureux au delà des espérances les plus rationnelles : aussi ne manquèrent-ils pas d'en remercier Dieu, de se considérer comme son peuple; car pour eux avait été fait le même miracle que pour les Hébreux : les eaux ne s'étaient-elles pas refermées sur leurs ennemis? On m'eût cassé la tête avec une balle si j'eusse seulement osé dire que le flot avait lieu chaque jour deux fois en vingt-quatre heures : tant il est vrai que rien n'est stupide au monde comme un peuple qui s'est laissé dominer par de certaines idées.

Un navire était à cette époque dans la baie : c'était *le Mazeppa*, chargé d'approvisionnements et d'armes pour les troupes. Rien ne troublait le débarquement d'objets qu'il opérait depuis son arrivée; les communications étaient même restées parfaitement libres entre le camp et la pointe, que gardaient 25 hommes sous le commandement d'un officier, et déjà la moitié du chargement avait atteint sa destination, lorsque les boers songèrent que ce qui était indispensable à leurs ennemis pouvait fort leur convenir à eux-mêmes.

Dans la nuit du 25 au 26 mai, 400 hommes des boers

quittèrent Conguela et se dirigèrent à pas de loup vers l'embouchure de l'Om-Guinée, pour de là longer le rivage et arriver ensuite à la pointe, après avoir largement doublé le camp, afin de n'être pas découverts. Ces hommes, lorsqu'ils étaient encore à 2 kilomètres du poste de garde de la pointe, pénétrèrent dans les bois du rivage, où il fallait fréquemment ramper à plat ventre et lentement. Ils réussirent à s'approcher comme un long serpent. Il y avait plus d'une demi-heure qu'ils se tenaient à portée des premières sentinelles, retenant leur haleine et se gardant de froisser la moindre branche, quand se fit le jour.

A la première lueur, les sentinelles tombèrent atteintes. L'éveil donné, les boers débordèrent et firent feu sur les premiers qui se montrèrent. Le canon leur répondit quatre fois à bout portant, mais mal braqué, et sa mitraille se perdit dans le sommet des arbres. Il n'y avait pas de tenue possible : aussi les soldats anglais et divers résidents de même nation se réfugièrent dans un grand magasin de pierre tout crénelé et dans lequel ils comptaient bien résister et vendre chèrement leur vie. Des prisonniers étaient déjà faits; ceux qui tentèrent de s'échapper par la fuite tombèrent sous les balles, à la vue des retranchés, dont la résolution se fondit aussitôt. Sommés de se rendre, ils ouvrirent leurs portes : 35 individus étaient au pouvoir des boers.

Dès le jour même, ces hommes furent expédiés sur Pieters-Mauritz-Burg, où les soldats furent aussi bien traités

que les hommes libres le furent mal. Comme il importait aux boers de ne pas laisser au *Mazeppa* la liberté de partir, ses ancres furent portées à terre. C'était un faux calcul. Mais les boers ne sont nullement marins; ils n'avaient pas eu la pensée d'enlever son gouvernail, et quand *le Mazeppa* le voulut, il put appareiller sans encombre.

Dès ce moment le camp fut cerné; les canons pris aux Anglais furent tirés contre eux; le transport des approvisionnements s'opéra sans obstacle, et les boers se sustentèrent aux dépens de l'Angleterre, tandis que les assiégés se voyaient réduits à vivre de cheval crevé.

Cet état de choses eût pu voir surgir avec le temps de graves conséquences, si un Anglais du nom de Richard King, caché à bord du *Mazeppa*, ne se fût risqué à porter à Graham's Town la nouvelle de ces désastres.

Jusqu'au 25 juin inclusivement, 654 coups de canon furent envoyés par les boers sur le camp, dont les wagons traversés ou démolis étaient chaque matin remplacés comme réparés. Une sortie avait eu lieu; les Anglais avaient réussi à chasser d'une tranchée des paysans endormis, mais leur perte surpassait encore celle des boers. Cette action fut néanmoins qualifiée de vaillante.

Vers cette époque, comme les boers se fatiguaient de voir leurs tentatives rester sans résultats, parce qu'ils avaient trop peu de science militaire pour recourir à des moyens meilleurs, et trop peu de résolution pour agir fortement, une demande ignoble, lâche, infâme, me fut

adressée par l'un d'eux, après avoir vu y adhérer la plupart des membres du conseil. Cet homme avait ordre de solliciter sans insister, d'être prudent et discret, afin que l'on pût au besoin nier la chose et que personne ne pût comprendre. Il trouva bon de recourir à un tiers, et choisit à cet effet un Allemand, *Krockmann*, qui remplit auprès de moi cette mission comme une véritable corvée.

Il fallait que je livrasse aux boers les poisons destinés à mes travaux de préparation : arsenic et sublimé corrosif, dont on me savait détenteur à une quantité majeure. On voulait jeter 10 ou 15 livres de ces éléments dangereux dans la fontaine voisine du camp, qui fournissait seule plus de la moitié de l'eau consommée par les assiégés, et si l'on ne réussissait à empoisonner du monde, on devait au moins avoir l'avantage de faire souffrir d'une disette d'eau, au point d'amener les troupes à se rendre.

Il n'est sans doute pas besoin que je dise combien je fus révolté d'une semblable proposition ; j'eus cependant assez d'empire sur moi pour cacher mes impressions. « Le moyen est fameux, répondis-je au messenger ; je regrette amèrement ne point avoir ici ce qui serait d'un effet si puissant. Mes poisons sont à Om-Philos, où, pour les grands travaux que j'ai entrepris, la totalité pouvait être indispensable. » C'était un mensonge dans le but de me tirer d'affaire, car alors étaient encore chez moi en dépôt 7 livres d'arsenic et 2 de sublimé corrosif, que le lendemain au matin je me hâtai d'aller jeter dans les roseaux, en se-

mant au vent la poussière blanche dont l'action, si elle eût été employée, n'eût pas manqué d'avoir les résultats les plus désastreux.

CHAPITRE XXV.

Arrivée de la frégate *Southampton* et du navire *le Congh*. — Démoralisation des boers. — Pillage de Conguela. — Appel fait aux Cafres par les Anglais. — Traité signé. — Acte de soumission. — Amnistie avec exception. — Coup d'œil rétrospectif. — Causes de l'émigration des boers de la colonie vers Port-Natal. — Leur chef Rétief. — Leurs affaires avec Massilicatzi. — Pièces authentiques. — Dingaan massacre par trahison les hommes de leur députation. — Autre massacre de Boschjesmans-Rivier. — Revanche prise par les boers sur les Amazoulous. — Mesures du gouvernement anglais. — Le *punishment bill* prouve que l'Angleterre n'avait point le droit de posséder ces contrées.

Après bien des tentatives de la part des boers, après quelques moments de patience de la part des Anglais, dans la soirée du 25 au 26 juin, un signal de salut apparut dans l'air; une fusée chargée d'étincelles d'espérance se leva droite, immense et majestueuse, en même temps que résonnait un puissant coup de canon: c'était la frégate anglaise *Southampton* qui arrivait au mouillage de la rade, chargée d'hommes brûlant du désir de délivrer leurs compatriotes.

Les figures des boers s'allongèrent; ils allaient avoir af-

faire à des hommes frais et nombreux, bien différents des squelettes du camp. Ils ne trouvaient plus un mot à placer, à la veille où ils étaient de devoir abandonner l'idée d'une indépendance dont ils abusaient. Au camp la joie devait être grande : sortir d'une prison de sable où sans relâche sifflaient les balles, revoir de l'eau et des aliments en abondance qui permissent de renoncer à l'usage de la chair des corbeaux, encore trop rare, c'était assurément une perspective digne d'envie, laquelle, par son insistance, dut troubler le sommeil de plus d'un Anglais.

Quand le jour parut, deux navires se trouvaient sur rade : la frégate *Southampton* et le schooner *le Congh*. Jusqu'à deux heures après midi, rien ne se fit ni d'une part ni de l'autre. La marée montait, il est vrai, mais il y avait assez peu d'eau quand apparut une voile passant la barre sans obstacle et donnant dans le chenal du port. 30 boers gardaient la pointe ; beaucoup devaient s'y porter immédiatement ; mais la peur et le manque de discipline furent cause que chacun fit comme il lui plut. Deux canons tiraient sur *le Congh*, dont le pont était couvert d'hommes ; les balles pleuvaient sur les embarcations qui se tenaient à la remorque ; la marche du navire n'en continuait pas moins. Il ripostait de deux pièces, tandis que *le Southampton* lançait de sa formidable batterie force projectiles dont l'effet produisait plus de terreur que de mal.

L'entrée, le mouillage et le débarquement ne demandèrent pas vingt minutes. Plus d'un Anglais fut tué, pas un

seul boer ne fut blessé ; et quand le danger devint imminent, satisfaits de leur démonstration, ceux-ci déguerpièrent et gagnèrent Conguela.

Alors put s'opérer la jonction des forces du lieutenant-colonel Cloete avec celles qui étaient sous les ordres du capitaine Smith. De leur côté, le soir du même jour, les boers prirent le sage parti de quitter le camp. La nuit protégea leur retraite, qu'ils effectuaient d'un air morne, qui contrastait hautement avec celui de la quinzaine précédente. Ils se retirèrent, au nombre de 600 hommes, à 6 lieues de Port-Natal, d'où ils entamèrent des négociations avec le lieutenant-colonel Cloete.

Le vœu le plus ardent du capitaine Smith et de ses soldats était de prendre leur revanche, à laquelle s'opposa de tout son pouvoir le colonel chargé du commandement général ; ce qui divisa d'opinion les troupes anglaises. A vrai dire, c'eût été considérablement exposer les forces anglaises que de les porter à 20 lieues de la côte, dans un pays quelquefois ouvert, mais souvent obstrué et coupé de ravins et semé de passages difficiles. Nul doute que Pieters-Mauritz-Burg n'eût été vigoureusement défendu : c'était le nid des boers. Là étaient leurs familles, leurs fortunes, et durant le trajet même les Anglais eussent pu être écharpés facilement.

Quelle que fût la résolution à prendre plus tard, il était bon de se munir de bêtes de trait pour le service des canons et des fourgons, en cas qu'un déplacement dût se

faire. La paix n'étant pas encore signée, voici à quel singulier expédient le lieutenant colonel Cloete eut recours.

Une proclamation aux Cafres fut aussitôt adressée au missionnaire Adams pour qu'il en donnât lecture aux indigènes des bords d'Om-Laas, Lofa, Om-Komas et autres lieux. L'un des trois originaux m'étant passé par les mains, je puis en donner une copie exacte ainsi conçue :

« Tous les Cafres sont priés de saisir partout où ils les trouveront les chevaux et les bœufs des boers, pour ensuite les amener au camp anglais, où une rétribution proportionnelle leur sera payée en récompense de ce service, qui leur vaudra la protection des armes anglaises. Il est spécialement recommandé aux Cafres de ne pas faire usage de leurs armes contre les boers, excepté au cas où ceux-ci se serviraient de leurs fusils pour rentrer en possession de leur propriété.

Fait à la pointe de Natal, ce 2 juillet 1842.

Signé : A.-J. CLOETE, lieutenant-colonel.

Dep. quarter master gen. commanding. »

Le simple raisonnement conduit à penser que pas un boer ne pouvant de sang-froid se voir enlever ses troupeaux constituant toute sa fortune, il devait nécessairement, en pareille circonstance, faire usage de ses armes. Alors le Cafre, de véritable agresseur qu'il était, avait acquis le droit de se défendre. Cette mesure tendait à faire se ruer

sur les boers les indigènes neutres jusque-là. La puissante Angleterre était réduite à ce misérable moyen ; elle risquait pour ses intérêts des corps nus qui n'étaient pas des siens ; elle excitait au débordement cette masse de vautours noirs dont l'œil convoitait depuis longtemps les troupeaux des boers. Mais s'il lui était facile de les lâcher, les retenir ensuite lui était impossible. Et encore combien n'était-elle pas dérisoire cette protection promise des armes anglaises, presque insuffisante pour faire respecter les volontés du gouvernement britannique ! Ce qu'elle ne pouvait pas pour elle-même, l'Angleterre le promettait à d'autres.

Pour début, les Cafres excités se répandirent aux abords de Natal, et partout où ils découvrirent des troupeaux, ils s'élançèrent sur eux acharnés comme de vrais chiens sauvages. Les premiers ne furent pas défendus : ils appartenaient à des maîtres amis des Anglais. Un quart à peine était conduit au camp. Pour d'autres, les difficultés furent grandes ; les balles sifflèrent et des maraudeurs furent tués. Plus prudents alors, les indigènes préférèrent agir la nuit ; des familles blanches furent massacrées d'une manière qui fait frémir et leurs troupeaux enlevés ; mais aussi, quand les boers, revenus de leur première stupéfaction, eurent découvert un mouzi nombreux dont la part avait été grande dans ces scènes de désordres, 40 d'entre eux le cernèrent la nuit, et dès la pointe du jour chaque corps noir qui parut fut ajusté et tomba : 60 Cafres payèrent de leur vie les vols commis à la prière du lieutenant-colonel Cloete.

Des plaintes furent portées par les Cafres ; la protection anglaise fut requise, et l'on répondit aux plaignants que l'on ne pouvait rien pour eux. Assurément une telle conduite n'était pas digne ; je la jugeai ignoble, et beaucoup de Cafres savent aujourd'hui quelle foi on peut accorder aux promesses du pouvoir britannique.

Le lieutenant-colonel Cloete réussit à obtenir au delà du nombre d'attelages nécessaires à ses vues apparentes ; mais il se garda bien de marcher aussitôt sur Pieters-Mauritz-Burg. Ses démarches, traînées en longueur, lui valurent du temps, durant lequel les boers, divisés entre eux, se décidèrent, vu l'impossibilité de la résistance, à l'adoption des articles imposés par le gouvernement anglais.

Comme personne, que je sache, n'a écrit d'une façon succincte et suivie cette histoire d'alors de Port-Natal, où pour la première fois, sur cette scène de nature vierge, les blancs nouveaux-venus se déchirèrent entre eux, j'ai cru que l'on pourrait me savoir gré de dire impartialement ce que j'en ai vu de mes propres yeux et ouï de mes oreilles. Pensant aussi que les pièces principales pourront être de quelque intérêt comme documents historiques, je livre ici la traduction exacte de deux d'entre elles.

ACTE DE SOUMISSION.

Pieters-Mauritz-Burg, 15 juillet 1842.

Nous soussignés, dûment autorisés par les fermiers émigrants de Pieters-Mauritz-Burg, Natal et lieux circonvoi-

sins, présentons pour eux et pour nous-mêmes notre solennelle déclaration de soumission à l'autorité de Sa Majesté la reine d'Angleterre, et de plus nous acceptons et souscrivons aux termes suivants qui nous ont été imposés :

1° La remise immédiate de tous prisonniers militaires ou civils;

2° La reddition de tous canons en notre pouvoir, ceux pris dans la guerre aussi bien que les autres, avec les munitions et approvisionnements qui leur appartiennent;

3° La restitution de toute propriété publique ou privée existant en notre possession, d'abord confisquée à notre profit.

Président et membres du conseil, *signé* : J. BOSHOFF, *président*, P. BESTER, P.-A.-R. OTTO, C.-J. VANHEERDEN, M.-H. MARAIS, J. DU PLESSIES, E.-F. POTGIETER, W.-J. PRÉTORIUS, J. BODENSTEIN, L.-S. BOTNA, H.-P. LOMBARDT, J.-H. BRUWER.

ACCEPTATION DE L'ACTE DE SOUMISSION, ACCORD DE PARDON, RÉTICENCE ET PROMESSES DU LIEUTENANT-COLONEL CLOETE AUX BOERS.

Pieters-Mauritz-Burg, 15 juillet 1842.

Les fermiers émigrants de Pieters-Mauritz-Burg, Natal et lieux circonvoisins, ayant aujourd'hui, par l'organe de leurs commissaires dûment autorisés, accepté et accompli les diverses conditions exigées d'eux, savoir :

1° Déclaration solennelle de soumission à l'autorité de Sa Majesté ;

2° Relâchement immédiat de tous prisonniers militaires ou civils ;

3° Reddition de tous canons en leur pouvoir ;

4° Restitution de toute propriété publique ou privée ;

Moi, par ces présentes, agissant sous l'autorité de Son Excellence le gouverneur et commandant en chef du cap de Bonne-Espérance, j'accorde et ratifie auxdits fermiers émigrants les articles suivants, comme il en est convenu cejourd'hui à Pieters-Mauritz-Burg.

1° Une amnistie générale ou entier pardon à toutes personnes qui avaient été engagées à résister aux troupes de Sa Majesté ou à son autorité, en exceptant toutefois, savoir : Joachim Prinsloo, A.-W. Prétorius, J.-J. Burgher, Michiel van Breda, Servaas van Breda, dont le sort sera laissé à la considération spéciale de Son Excellence le gouverneur.

2° Toute propriété privée, maisons, meubles ou troupeaux, sera respectée.

3° Il sera permis aux fermiers émigrants de retourner à leurs fermes avec leurs fusils et leurs chevaux, sans molestation.

4° Les fermiers seront pris sous protection contre toute attaque des Amazoulous ou autres tribus natives.

5° Il nẽ sera fait aucun changement à l'égard de l'occupation de leurs terres, pour laquelle il faut attendre la

détermination définitive et l'établissement du gouvernement de Sa Majesté.

6° L'administration et les institutions civiles existantes sous la reconnaissance de la suprématie de Sa Majesté ne seront point changées, jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu; mais ces institutions ne pourront s'étendre à la juridiction de Port-Natal, laquelle est placée, quant à présent, sous le contrôle exclusif du commandement militaire des troupes de Sa Majesté, les limites de Port-Natal étant déterminées par l'Om-Laas à l'ouest, l'Om-Guinée à l'est, et les hauteurs de la côte de Berca, qui touchent à ces deux rivières, vers le nord.

7° Les Cafres, pour le présent, continueront d'occuper sans molestation les terres sur lesquelles ils étaient avant l'arrivée des troupes de Sa Majesté; ils resteront sujets à tels changements futurs que le gouvernement trouverait nécessaires à la sécurité générale.

8° Tous droits de port et de douane appartiennent à la couronne, et doivent rester à la disposition du gouvernement de Sa Majesté.

Signé : A.-J. CLOETE, lieutenant-colonel.

Dep. quarter master gen. commanding.

ARTICLE ADDITIONNEL.

En considération de la coopération de M. A.-W. Prétorius dans le règlement final de ces articles, comme aussi de

son humaine conduite personnelle envers les prisonniers, et de sa notoire modération, l'amnistie accordée dans le premier article est par ces présentes complètement étendue jusqu'à lui.

Signé : A.-J. CLOETE, lieutenant-colonel.

Dep. quarter master gen. commanding.

By command :

W.-J. d'URBAN, major 25th rég.

Quatre hommes restaient donc exceptés de l'amnistie générale et abandonnés à la merci du gouverneur du Cap. M. le lieutenant-colonel Cloete n'avait pas jugé bon de mettre la main sur eux, probablement parce qu'un incident de ce genre eût empêché l'acceptation des conditions. Les quatre exclus avaient toute liberté de se soustraire sans fuir bien vite.

Cet acte fut par sir Georges Napier considéré comme une faute grave ; il eût fallu faire un exemple pour intimider les boers, et puis les mânes des soldats tués dans la guerre ne réclamaient-ils pas un sacrifice sanglant ? La fureur de la population anglaise du Cap lors de l'arrivée de cette /nouvelle se manifesta en pleine rue. Le lieutenant-colonel Cloete, disait-on hautement, était un homme craintif, ne sachant pas profiter de la victoire ; les conditions étaient trop douces. Une douzaine de pendus eût fait sourire bien des lèvres anglaises : tant de philanthropie en émane que le

cœur peut bien quelquefois se trouver à sec ! Le gouverneur sir Georges Napier, qui était un homme brusque, violent, faible de tête et souffrant d'un bras perdu à Toulouse, eût ardemment désiré, pour compenser ses maux, faire sentir la corde aux quatre proscrits. Cette jouissance des souffrances d'autres hommes lui eût peut-être, pour un quart d'heure, fait oublier ses blessures.

C'est alors que lui vint l'incomparable idée de mettre à prix chacune des quatre têtes. C'est pourtant de nos jours que de pareils faits se passent ! Nos journalistes n'en ont rien su, ils n'eussent pas manqué d'en parler, et je remplis aujourd'hui un devoir en livrant à la publicité la traduction textuelle de l'étonnante proclamation du gouverneur, sir Georges Napier. N'avons-nous pas eu à dos toute la presse anglaise, parce que le colonel Pélissier recourut au seul et dernier moyen praticable afin de se rendre maître des Bedouins réfugiés dans les grottes du Dahra ? N'est-il pas juste de signaler un acte d'autant plus blâmable que la nécessité ne le commandait pas, et que celui qui le dictait était alors mollement assis dans un fauteuil, exempt de tout danger et devant par conséquent posséder tout son sang-froid ? Voici ce document.

PROCLAMATION POUR L'APPRÉHENSION DES PERSONNES
EXEMPTÉES DE L'AMNISTIE,

*Par Son Excellence le major général sir Georges-Thomas
Napier, K. C. B. etc., etc.*

D'autant que certains sujets de Sa Majesté résidant à Port-Natal et dans différents territoires adjacents ou y appartenant, ont dernièrement, contrairement à leur fidélité, fait des levées en masses, se sont révoltés et ont guerroyé contre Sa Majesté, et de là se sont exposés eux-mêmes aux peines et aux amendes de haute trahison ; d'autant que, pour diverses raisons m'y portant, j'autorisai et conférai mes pouvoirs au lieutenant-colonel Cloete, l'officier commandant l'expédition récemment envoyée pour suppression de ladite rébellion, afin d'offrir un entier pardon à tels sujets de Sa Majesté qui retourneraient à leur fidélité, à l'exception de telles personnes qu'il découvrirait, par suite d'informations à acquérir sur les lieux, comme ayant perdu par leurs actes criminels, marqués et visibles, tous droits à leur part dans la clémence de Sa Majesté ; d'autant que le lieutenant-colonel Cloete, agissant sous tel pouvoir et autorité, promit, le 15 de juillet 1842, une amnistie générale ou entier pardon à toutes personnes qui auraient été engagées dans la résistance aux troupes et à l'autorité de Sa Majesté, à l'exception de *Joachim Prinsloo, Jacobus-Joannès Burgher, Michiel van Breda et Servaas van*

Breda, dont le sort reste à ma considération spéciale; et, d'autant qu'après avoir mûrement considéré la nature et les circonstances de ladite résistance aussi bien que la situation desdites personnes, je suis arrivé à la conclusion qu'elles seront, si possible est, rendues aménables devant la justice et traitées selon la loi.

Par ces présentes, *je proclame et offre une récompense de 4,000 livres sterling* à toute personne ou personnes qui saisira et logera dans quelque-une des prisons de Sa Majesté ou chez l'officier commandant les forces de Sa Majesté à Natal, lesdits Joachim Prinsloo, Jacobus-Joannès Burgher, Michiel van Breda, et Servaas van Breda, ou *deux cent cinquante livres* pour chacune desdites personnes qui sera saisie et logée de la manière susdite.

Signé : G. NAPIER.

Afin que nul n'en ignorât, cette proclamation fut affichée à Natal dans tous les lieux publics et de plus colportée dans les familles. Les amis des proscrits s'empressèrent aussi d'en adresser bon nombre d'exemplaires à ceux qu'elle concernait directement.

Cette mesure prise contre eux ne les effraya nullement, parce qu'ils savaient que si un traître pouvait se trouver chez les boers, nul danger ne pouvait les menacer, vu qu'un traître manque d'audace. L'un d'eux se servit de cette proclamation pour apprendre à son jeune fils à lire; c'était une leçon de patriotisme qu'il lui donnait tout à la

fois et où il lui inculquait les premiers sentiments de l'indépendance, appuyant surtout sur l'horreur des Anglais. Un autre la fit encadrer pour la montrer à tous venants; aux uns il disait que c'était la plus belle page de sa vie; aux autres qui ne savaient pas lire, il assurait que c'était une lettre fort honorable pour lui de son ami le gouverneur Napier. Les deux autres, qui ne savaient pas faire d'esprit, s'en servirent pour allumer leurs pipes. Inutile de dire que sir Georges Napier en fut quitte pour ses frais de papier.

Lorsque l'inutilité de cette mesure fut reconnue, une autre proclamation prit la place de la première, qu'elle annulait complètement. On ne manqua pas d'attribuer le pardon forcé à la haute clémence de Sa Majesté, laquelle ne sait probablement pas où est située sa contrée de Natal, quoiqu'on l'ait baptisée depuis longtemps à son intention du nom de *Victoria*, et encore moins quelles espèces d'hommes l'habitent.

On a pu voir que les boers étaient traités de rebelles, coupables de haute trahison; maintenant veut-on savoir à quel point cette expression était injuste? Je reprends les faits à leur origine.

Après l'occupation de la colonie du Cap par l'Angleterre, les colons hollandais ne tardèrent pas à se plaindre hautement des mesures prises contre eux à leur détriment. Les charges étaient fortes, sans profit; la protection anglaise était un vain mot, et le gouvernement allait jusqu'à interdire aux colons le droit de se protéger eux-mêmes,

n'écoulant pas leurs plaintes et donnant souvent raison aux tribus natives, celles-là mêmes qui avaient conservé le rôle d'agresseur, tandis qu'il donnait tous les torts aux boers dépouillés, dont les habitations brûlées, les familles massacrées demandaient vengeance.

Avec un tel système philanthropique, un boer n'était plus un homme. La place n'étant plus tenable, les uns et les autres cherchèrent à se rapprocher des villes pour éviter le pillage des Cafres. Alors, et c'était vers 1820, la partie orientale de la colonie, bornée du côté du pays des Cafres par le Groote-Vish-Rivier, se vit privée d'habitants.

Pour combler la lacune dont souffrait le fisc, nombre de *settlers* furent appelés d'Angleterre, et ces hommes furent semés par familles près de chaque fontaine. Le nombre allant toujours croissant, des villes furent improvisées. *Port-Elisabeth* et *Graham's Town* prirent naissance à cette époque.

Bientôt ensuite les boers revinrent en partie sur leurs anciennes habitations, où ils comptaient vivre tranquilles en se fiant au nombre. Mais les Cafres, qui ne résistent pas à l'envie d'enlever des troupeaux où ils les voient nombreux, se décelèrent par des vols journaliers, qui longtemps restèrent impunis.

Dans les derniers temps, les plaintes arrivèrent en masse au gouverneur, sir Benjamin d'Urban. Elles émanaient de tous, tant Anglais qu'Hollandais. Le premier soin du gouverneur fut d'y faire droit. L'année 1835 vit environ

8,000 hommes bien organisés, presque tous montés, déborder en Cafrerie et en ramener 50,000 têtes de grandes bêtes à cornes. Dans ce nombre, un tiers portait la marque des propriétaires, qui, eux-mêmes, avaient fait partie de l'expédition.

Ces hommes réclamèrent leur bien; mais, en dépit de la bonne volonté de sir Benjamin d'Urban, le gouvernement se fit la part du lion. Il vendit tout à son profit, sans vouloir accorder la moindre indemnité aux colons, deux fois dépossédés. Cette mesure criante, peu propre à concilier au gouvernement anglais l'esprit des boers, les irrita au plus haut point; mais plus tard seulement leur colère devait s'arrêter à un parti bien louable.

Quand ensuite il fut question de la liberté des esclaves, les choses se firent très-mal. Les esclaves furent taxés à plus de 50 pour 100 au-dessous de leur valeur réelle. Le paiement ne pouvant s'opérer qu'à Londres, les agents prirent une commission énorme, et encore pas un penny ne sortit d'Angleterre. Les colons furent contraints à accepter des marchandises jusqu'à concurrence de la valeur qui leur était due.

Bref, si le commerce anglais s'accommoda d'un étonnant bénéfice, le colon ne toucha pas en réalité au-delà de 8 pour 100. Il fut obligé ensuite à payer chèrement les moindres travaux de ces hommes devenus libres, arrogants jusqu'à l'insulte. La culture s'effaça autour des fermes; il fallut que les boers songeassent à d'autres contrées

où ne les atteindrait pas la persécution ; et je dis persécution, parce que la chose était telle, non-seulement parce que les affranchis, ignorant l'usage de la liberté, étaient mis sur un pied égal à leurs anciens maîtres, mais encore parce que, dans tout cas plaidé où il était question de manque d'égards et de mauvais traitements, à peine le magistrat voulait-il entendre les témoins à décharge, et plus d'un blanc fut emprisonné sur la seule déposition vraie ou fausse de la partie noire plaignante.

A ces charges il s'en joignit bien d'autres qu'il me serait trop long de détailler ici, lesquelles, réunies, mirent le comble à l'exaspération des boers. Sans aucun doute une révolution devait éclater, par suite de toutes ces circonstances ; mais, religieux par une lecture hebdomadaire de la Bible, les boers cherchèrent à s'assurer par le raisonnement s'il était juste de se révolter contre un pouvoir oppresseur.

Retief était là, descendant d'une ancienne famille française expatriée par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Retief, qu'entre tous distinguait un bon sens exquis résultant d'une extrême simplicité de mœurs, se décida à considérer comme les siennes propres les affaires de tous. Suivant lui, il n'y avait point à opter ; une révolte donnerait naissance à une rivière de sang, et après elle la tranquillité que veulent des patriarches était plus que douteuse ; sans quoi Graham's Town, Colesberg, Port-Elisabeth, étaient à lui sous quinze jours, et ces villes lui don-

naient leurs magasins, leurs arsenaux pleins de poudre, de fusils et de canons. Les boers auraient eu pour dix ans de munitions, et de là la possibilité de soutenir dix années de guerre si l'Anglais ne se désistait pas de ses prétentions ; bien plus, en cas de revers, n'avaient-ils pas derrière eux les déserts de l'intérieur ? Retief était doué d'une grande âme, d'un grand cœur, d'une bonne tête ; mais trop de délicatesse le mettait hors d'état de lutter avec le pouvoir oppresseur. Devant ce noble cœur s'ouvraient de vastes territoires, presque tous déserts, où s'annonçait, haute et verte, la plus riche végétation. C'est là qu'il fallait aller ; là au moins les boers n'auraient à verser que le sang des lions ; celui des hommes serait respecté.

Du doigt Retief indiqua la direction de ces vastes champs verts, et, confiants en son étoile, 17,000 individus, hommes, femmes et enfants l'y suivirent. Que ne peut l'influence seule d'un homme ! Il partit, laissant chez tous, derrière lui, une foule de regrets ; car Retief était aimé autant des Anglais que des boers.

Son but connu lui valut les sympathies de tout le monde. On fit pour lui des vœux comme aussi pour ses compagnons. Nombre d'Anglais s'y associèrent encore, parce qu'il suffisait d'une faible dose de bon sens pour se convaincre de l'oppression gravitante exercée sur les boers. Ces pauvres diables, sacrifiant à tout jamais les jouissances que procure le sol natal, s'aventurèrent au large, eux et leurs familles, avec leur mobilier, sur deux essieux, chas-